



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Tarifs

Question écrite n° 10915

Texte de la question

M. Jean-Claude Gayssot attire l'attention de M. le ministre de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur sur les effets negatifs subis par nombre de personnes agees a la suite du doublement des tarifs des communications telephoniques locales. En effet, le telephone etant devenu pour beaucoup d'entre eux un moyen essentiel de contact avec le monde exterieur, l'augmentation importante du cout des appels a courte distance leur inflige une penalite injuste. Aussi, il lui demande de prendre en compte cette dimension humaine en mettant en place une nouvelle tarification mieux adaptee aux besoins des usagers.

Texte de la réponse

Les mesures de restructuration tarifaire, conformes aux decisions du comite interministeriel d'amenagement du territoire qui s'est deroule a Mende, le 12 juillet 1993, permettent de reduire l'« effet distance » et contribuent ainsi a l'objectif d'amenagement du territoire. Elles comportent, certes, un ajustement a la hausse du prix des communications locales et de l'abonnement, mais leur effet global sera positif pour les abonnees grace a une baisse sensible des communications longue distance et a la mise en place des zones locales elargies permettant d'atteindre en moyenne sept fois plus de correspondants au tarif le plus bas. Cette restructuration procure en moyenne une baisse de 2,4 p. 100 du prix du telephone au benefice des utilisateurs. Par ailleurs, pour les personnes utilisant peu le telephone, un mecanisme specifique de reduction de l'abonnement en fonction de la consommation a ete institue. Enfin, les avantages de la modulation horaire sont maintenus et permettent aux personnes qui peuvent telephoner aux heures peu chargees, c'est-a-dire essentiellement les particuliers, d'en beneficier. Un bilan detaille des effets de la reforme sera entrepris des les prochains mois. Dans ce cadre, le ministere de l'industrie, des postes et telecommunications et du commerce exterieur portera une attention toute particuliere a la situation des personnes agees.

Données clés

Auteur : [M. Gayssot Jean-Claude](#)

Circonscription : - COM

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 10915

Rubrique : Telephone

Ministère interrogé : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Ministère attributaire : industrie, postes et télécommunications et commerce extérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 février 1994, page 574

Réponse publiée le : 18 avril 1994, page 1944